



un faux aveu sur acte sous seing privé (reconnaissance de dette)

Par **bouaachi**, le **27/09/2019** à **06:54**

Bonjour,

s il vous plait j ai besoin d une reponse de ma question ci dessous liee a mon sujet suivant,

J ai reçu moi le debiteur X de la part du creancier Y un montant 111 en especes comme un pret et apres nous moi X et Y on a fait un acte sous seing prive signe par nous meme comprend : je reconnais moi x que j ai reçu de la part du creancier Y un montant 222 en especes et aussi le creancier Y reconnais qu il a remis le montant 222 a X , et l erreur qu on a commis moi X et le creancier Y est le montant mentionne sur l acte sous seing prive n est pas le meme montant que j ai obtenu moi X de la part de Y en realite.

et a cause de cette herreur on a decide moi X et Y de faire une deuxieme acte sous seing prive comprend l aveu de moi X et l aveu de Y qu on a commis une erreur sur le premier acte est c est bien le montant mentionne sur le premier acte n est pas le meme montant que j ai obtenu en realite et ce deuxieme acte comprend aussi que le montant que j ai obtenu moi X de la part du Y c est bien le montant 111.

SVP , Est ce que juridiquement possible de faire ce deuxieme acte sous seing prive ? cad Est

ce que c est possible de modifier notre aveu de moi X et de Y ?

Remarque:

1) le creancier Y refuse de me faire quittance de dette du premier acte et de lui rendre le montant de 111 et faire un nouveau acte du montant 111 .

2) il n y a pas d interet sur le pret et les montants sont des petits montants soit le montant 111 ou le montant 222 .

Merci d avance.

Par **morobar**, le **27/09/2019** à **10:06**

Bonjour,

Pas besoin de tous ces salamalecs.

On porte sur le premier document en bas de page: montant porté à xxx euro et on signe.

Ne pas oublier de mentionner les modalités de remboursement, sinon cela ne sera jamais remboursé.

Par **bouaachi**, le **02/10/2019** à **22:08**

Bonjour MOROBAR,

Merci beaucoup de votre réponse.